



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Josiane RAYMOND

Téléphone : 0471638542

Mail : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf : 19 - DL/JR/NF - 111

Objet : Projet ZAP de la vallée du Tarn et
des Côtes de Millau

**Direction Départementale des Territoires
Service agriculture et développement rural
9 rue de Bruxelles
Bourran - BP 3370
12033 RODEZ Cedex 9**

A l'attention de Monsieur RODIER Daniel

Aurillac, le 5 mars 2019

ANNULE ET REMPLACE N/Réf : 19-DL/JR/NF-089

Par courrier reçu le 2 janvier 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Zone Agricole Protégée de la vallée du Tarn et des Côtes de Millau sur les communes de Aguessac, Broquiès, Castelnaud-Pégayrols, Compeyre, Comprégnac, Creissels, Cresse, Millau, Montjoux, Mostuéjols, Paulhe, Peyreleau, Rivière-sur-Tarn, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Rome-de-Tarn, Truel et Viala-du-Tarn.

Les communes sont situées dans les aires géographiques des AOP "Bleu des Causses", "Côtes de Millau", et "Roquefort".

Elles appartiennent également aux aires de production des IGP "Agneau de l'Aveyron", "Aveyron", "Canard à foie gras du sud-ouest", "Comté Tolosan", "Jambon de Bayonne", "Porc du sud ouest" et "Veau de l'Aveyron et du Ségala". Le détail par commune est présenté en Annexe.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

- La Zone Agricole Protégée présentée vise dans un premier temps à protéger les surfaces appartenant à l'aire parcellaire de l'AOP "Côtes de Millau" de la pression liée à l'urbanisation.
Les objectifs réglementaires visés par ce projet sont l'obligation de classer ces parcelles en zone A ou N dans les documents d'urbanisme des 17 communes.
Cette ZAP représente une surface de 1 463,24 ha englobant une partie des 1 014 ha classés en AOP "Côtes de Millau", ce qui contribue bien à la protection partielle de ce foncier sous AOP.
- Par ailleurs la ZAP n'a pas d'incidence sur les AOP fromagères et les IGP précitées.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'autres remarques à formuler sur ce projet.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,


Dominique LANAUD

P.J : Tableau appartenance par commune

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin

Site d'Aurillac - Village d'Entreprises

14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC

TEL : 04 71 63 85 42 / www.inao.gouv.fr

Tableau 1 : Détail par commune

Communes	AOP Bies des Causses	AOP Roqufort	AOP CÔtes de Millan	IGP Agneau de l'Aveyron (IG/52/94)	IGP Aveyron	IGP Canard à foie gras du sud-ouest	IGP Comté Tolosan	IGP Jambon de Bayonne	IGP Porc du sud ouest	IGP Veau de l'Aveyron et du Ségala
Aguessac	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Broquiès	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Castelnau-Pégayrols	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Compeyre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Comprégnac	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Creissels	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
La Cresse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Millau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Montjaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Mostuéjols	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Paulhe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Peyreleau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Rivière-sur-Tarn	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Saint-Georges-de-Luzençon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Saint-Rome-de-Tarn	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Truel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Viala-du-Tarn	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓	✓

Appartenance à une aire AOP ou IGP (✓ si OUI)